REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/171 DU 22 JUILLET 2016 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CADASTRE NATIONAL (CN)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/102 du 02 mars 2007 portant Création et Organisation d'une Administration de l'Etat dénommée « Le Cadastre National » ;

Vu le Décret n°100/198 du 15 septembre 2014 portant Réorganisation du Décret n°100/95 du 28 mars 2011 portant Organisation du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Cadastre National (CN) :

Ir Simon SINDAYIHEBURA : Président
Ir Jacqueline NDAYIHANZAMASO : Vice-Président
Ir Ernest NDIKUMANA : Secrétaire
Monsieur Evariste HABONAYO : Membre
Monsieur Celcius BARAHINDUKA : Membre
Monsieur Célestin BAVUMIRAGIYE : Membre
Madame Annonciate NSHIMIRIMANA : Membre

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 22 juillet 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

22.7.2016

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME,

Hon. Emmanuel NIYONKURU.